



13 janvier 2020

Appel de cotisation 2020

*Chère Madame,
Chère Consœur, Cher Confrère,*

Si actuellement la réforme des régimes de retraite est à l'ordre du jour, ce qui va se passer dans les prochains jours semble difficilement prévisible.

Le syndicat des médecins de l'Allier concernés par la retraite (SMACR) est personne morale du syndicat national des médecins concernés par la retraite (SNMCR) lequel peut intervenir, dans les négociations nationales des professions libérales.

En l'état, nous ne pouvons moralement accepter le projet de réforme des retraites car il semble condamner les jeunes générations à une retraite insuffisante et plonger les anciens dans l'inconnu par la baisse des cotisations.

Dans l'état actuel du projet sur les retraites, la CARMF, et donc ses réserves financières paraissent fortement menacées.

Votée par l'Assemblée générale du 6 Décembre 2019, le montant de la cotisation 2020 reste inchangé à savoir 46 € pour un médecin et 23 € pour un conjoint survivant.

Afin de nous aider à poursuivre notre action, nous vous invitons à nous renouveler votre confiance ou à nous rejoindre toujours plus nombreux.

Très cordialement.

Pour le Conseil d'Administration :

le Président Dr A. HOUSSAIS

Le Trésorier : Dr Alain VILATTE

Plus d'informations sur : www.smacr.fr

Syndicat départemental des **Médecins de l'Allier Concernés par la Retraite**

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

→ **Le Docteur** -----

✓ règle sa cotisation 2020 d'un montant de **46,00 €** (*montant inchangé*)

→ **ou le conjoint survivant**.....

✓ règle sa cotisation 2020 d'un montant de **23,00 €** (*montant inchangé*)

Par **chèque** rédigé à l'ordre de « SMACR » adressé à : SMACR 120 avenue Thermale 03200 VICHY .

NB : Cotisation fiscalement déductible à 66 % . Un reçu vous sera adressé à cet effet.